

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS déposé lors de la séance du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 11 mars 2024, à 18 h 30.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères, Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoit Thibeault.

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présent Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim

AVIS DE CORRECTIONS DE PROCÈS-VERBAUX

Pour ce qui est des corrections des procès-verbaux concernant des résolutions, nous devons suivre les instructions du Code municipal, à l'article 202.1, qui se lit ainsi et impose la procédure à adopter.

202.1. Le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Ainsi, dans un procès-verbal de corrections toutes les résolutions modifiées s'y retrouverons.

En vertu des pouvoirs que lui accorde l'article 202.1 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose les résolutions :

- 2016.03.64
- 2016.04.91
- 2017.05.103
- 2017.07.120
- 2018.01.15
- 2018.08.189
- 2019.05.81
- 2020.02.32
- 2020.04.74
- 2020.04.76
- 2021.02.39
- 2021.05.104
- 2021.07.169
- 2022.01.31
- 2022.02.59
- 2022.04.114
- 2022.05.140
- 2022.08.195
- 2022.10.254
- 2023.05.66
- 2023.05.67
- 2023.05.68
- 2023.05.76
- 2023.08.157
- 2023.10.178

Le terme inspecteur en urbanisme et en environnement a été modifié pour inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement, car ce choix de terme était une erreur évidente puisque nulle part dans la réglementation municipale on réfère à inspecteur en urbanisme et en environnement. MM. Yves Séguin, Jean-Bernard Adam, Exumond Dieuconserve, Timothé Breton, Claude Bruneau, Alexandre Thibeault, Alexandre Souillat, Anthony Nolet Carraro, Simon-Olivier Dang, Mario Poulin, Richard Lanthier, Jean Séguin, Samuel Cartier, ainsi que Mmes Andréanne Gravel, Marlène Esner-Gendron, Andréanne McCarthy, Joëlle Montpetit, Andréanne Fiola, Marie-Pierre Berberi, Diane Mani, Maryse Trudel, Marie-Laurence Vinet ont donc été nommés en tant qu'inspecteur en urbanisme, en bâtiments, et en environnement et ce rétroactivement en date du 14 mars 2016.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2016.03.64 HORAIRE DE TRAVAIL POUR L'HORTICULTRICE ISABELLE HÉBERT ET L'INSPECTEUR EN URBANISME YVES SÉGUIN

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit un rappel au travail pour une période de 28 semaines pour l'employée saisonnière à l'horticulture ainsi que pour l'employé saisonnier l'inspecteur en urbanisme et environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

D'INFORMER Isabelle Hébert que son retour au travail a été fixé du 21 mars au 28 septembre 2016;

D'INFORMER Yves Séguin que son retour au travail a été fixé du 3 avril 2016 au 9 octobre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

2016.03.64 HORAIRE DE TRAVAIL POUR L'HORTICULTRICE ISABELLE HÉBERT ET L'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT YVES SÉGUIN

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit un rappel au travail pour une période de 28 semaines pour l'employée saisonnière à l'horticulture ainsi que pour l'employé saisonnier l'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

D'INFORMER Isabelle Hébert que son retour au travail a été fixé du 21 mars au 28 septembre 2016;

D'INFORMER Yves Séguin que son retour au travail a été fixé du 3 avril 2016 au 9 octobre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

2016.04.91 RÉSOLUTION - NOMINATION DE M. YVES SÉGUIN COMME INSPECTEUR-URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la démission de madame Andréanne McCarthy comme inspectrice-urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite combler ce poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un affichage interne tel que prévu à la convention collective en vigueur;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin, inspecteur-urbanisme et environnement saisonnier a postulé pour occuper la fonction d'inspecteur-urbanisme et environnement à temps complet;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin répond aux critères d'embauche, qu'il possède l'expérience pertinente et qu'il connaît bien le territoire de la Municipalité;

Il est proposé Monsieur le conseiller Jean Zielinski.

D'ENGAGER Monsieur Yves Séguin au poste d'inspecteur –urbanisme et environnement à temps complet à compter du 17 avril 2016 aux conditions prévues à la convention collective (classe 13, échelon 4).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

2016.04.91 RÉSOLUTION - NOMINATION DE M. YVES SÉGUIN COMME INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la démission de madame Andréanne McCarthy comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite combler ce poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un affichage interne tel que prévu à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin, inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier a postulé pour occuper la fonction d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à temps complet;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Séguin répond aux critères d'embauche, qu'il possède l'expérience pertinente et qu'il connaît bien le territoire de la Municipalité;

Il est proposé Monsieur le conseiller Jean Zielinski.

D'ENGAGER Monsieur Yves Séguin au poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à temps complet à compter du 17 avril 2016 aux conditions prévues à la convention collective (classe 13, échelon 4).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

2017.05.103 RÉSOLUTION – EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'Yves Séguin et Pascal Blanchette ont quitté leurs postes respectifs d'inspecteur en urbanisme à temps plein et d'inspecteur en urbanisme saisonnier;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché une offre d'emploi dans le but de combler ces postes importants au sein de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette annonce, 17 candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE cinq candidats ont été sélectionnés pour les entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines et la direction ont retenu deux candidatures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Bernard Adam au poste d'inspecteur en urbanisme à temps plein;

D'EMBAUCHER madame Andréanne Gravel au poste d'inspectrice en urbanisme saisonnière;

ADOPTÉE

2017.05.103 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'Yves Séguin et Pascal Blanchette ont quitté leurs postes respectifs d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à temps plein et d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché une offre d'emploi dans le but de combler ces postes importants au sein de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette annonce, 17 candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE cinq candidats ont été sélectionnés pour les entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines et la direction ont retenu deux candidatures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Bernard Adam au poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à temps plein;

D'EMBAUCHER madame Andréanne Gravel au poste d'inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnière;

ADOPTÉE

2017.07.120 **RÉSOLUTION – OCTROI DE RESPONSABILITÉS AUX INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE Jean-Bernard Adam et Andréanne Gravel ont été embauchés à titre d'inspecteurs en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

mitoyen, à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

DE NOMMER Jean-Bernard Adam et Andréanne Gravel responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que responsables du règlement sur le captage des eaux souterraines et, à ces titres, les mandater à émettre des constats d'infraction dans ces domaines et à représenter la municipalité à la Cour municipale lorsque requis.

DE LES NOMMER également *conciliateur-arbitre* en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

2017.07.120 **RÉSOLUTION – OCTROI DE RESPONSABILITÉS AUX INSPECTEURS EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE Jean-Bernard Adam et Andréanne Gravel ont été embauchés à titre d'inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen, à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

DE NOMMER Jean-Bernard Adam et Andréanne Gravel responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que responsables du règlement sur le captage des eaux souterraines et, à ces titres, les mandater à émettre des constats d'infraction dans ces domaines et à représenter la municipalité à la Cour municipale lorsque requis.

DE LES NOMMER également *conciliateur-arbitre* en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

2018.01.15 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR EXUMOND DIEUCONSERVE À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Bernard Adam a quitté l'emploi qu'il occupait à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce départ, un processus d'affichage du poste vacant et des entrevues ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus la candidature retenue par le comité de sélection est celle de monsieur Exumond Dieuconserve;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Exumond Dieuconserve à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018.01.15 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR EXUMOND DIEUCONSERVE À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Bernard Adam a quitté l'emploi qu'il occupait à titre d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce départ, un processus d'affichage du poste vacant et des entrevues ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus la candidature retenue par le comité de sélection est celle de monsieur Exumond Dieuconserve;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello,

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Exumond Dieuconserve à titre d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018.08.189 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR TIMOTHÉ BRETON AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Exumond Dieuconserve n'occupe plus le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce départ, un processus d'affichage du poste vacant a été effectué et des entrevues ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus la candidature retenue par le comité de sélection est celle de monsieur Timothé Breton;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon,

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Timothé Breton à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement, classe 8, échelon 2, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018.08.189 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR TIMOTHÉ BRETON AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Exumond Dieuconserve n'occupe plus le poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce départ, un processus d'affichage du poste vacant a été effectué et des entrevues ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce processus la candidature retenue par le comité de sélection est celle de monsieur Timothé Breton;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon,

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Timothé Breton à titre d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement, classe 8, échelon 2, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2019.05.81

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR CLAUDE BRUNEAU AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT SAISONNIER ET OCTROI DE RESPONSABILITÉS AUX INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures a été lancé pour le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de monsieur Claude Bruneau a été retenue;

Il est proposé par Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Claude Bruneau au poste d'inspecteur en urbanisme saisonnier classe 8, échelon 1 en conformité avec les dispositions prévues à la convention collective en vigueur;

DE LE NOMMER, ainsi que Timothé Breton, responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur le captage des eaux souterraines ainsi que responsables de l'application des règlements municipaux, et, à ces titres, les mandater à émettre des constats d'infraction dans ces domaines et à représenter la Municipalité à la Cour municipale lorsque requis;

DE LE NOMMER ainsi que Timothé Breton, *conciliateur-arbitre* en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ADOPTÉE

2019.05.81

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR CLAUDE BRUNEAU AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT SAISONNIER ET OCTROI DE RESPONSABILITÉS AUX INSPECTEURS EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures a été lancé pour le poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de monsieur Claude Bruneau a été retenue;

Il est proposé par Raphael Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Claude Bruneau au poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier classe 8, échelon 1 en conformité avec les dispositions prévues à la convention collective en vigueur;

DE LE NOMMER, ainsi que Timothé Breton, responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, responsables de l'application des règlements

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du règlement sur le captage des eaux souterraines ainsi que responsables de l'application des règlements municipaux, et, à ces titres, les mandater à émettre des constats d'infraction dans ces domaines et à représenter la Municipalité à la Cour municipale lorsque requis;

DE LE NOMMER ainsi que Timothé Breton, *conciliateur-arbitre* en vertu des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ADOPTÉE

2020.02.32 **RÉSOLUTION - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut créer un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE CRÉER un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement, de lui attribuer la classe 10 dans la classification des fonctions et la structure salariale, une description de poste ayant été préparée par la direction et de l'annexer à la convention collective en vigueur

ET

D'EMBAUCHER Timothé Breton comme coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

2020.02.32 **RÉSOLUTION - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AGISSANT ÉGALEMENT COMME INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut créer un poste de coordonnateur de l'urbanisme et de l'environnement la personne nommée agira également comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE CRÉER un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement, de lui attribuer la classe 10 dans la classification des fonctions et la structure salariale, une description de poste ayant été préparée par la direction et de l'annexer à la convention collective en vigueur

ET

DE NOMMER Timothé Breton comme coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement et d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2020.04.74 RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs règlements municipaux et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de ces règlements le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les inspecteurs en urbanisme et en environnement à l'emploi de la Municipalité sont désignés comme responsables de leurs applications;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut préciser certaines désignations dans ses règlements :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut désigner, pour l'application desdits règlements, le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement et les inspecteurs en urbanisme et en environnement à son emploi de la manière suivante :

- « Inspecteur en bâtiments » aux fins de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- « Officier responsable » pour l'application du règlement sur le colportage;
- « Inspecteur en environnement et en urbanisme » pour l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable;
- « Inspecteur en bâtiment et en environnement » pour l'application du règlement concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides, d'herbicides et de fertilisants;
- « Préposé à l'application du règlement » et « inspecteur en urbanisme et en bâtiments » pour l'application du règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza;
- « Inspecteur en urbanisme et en environnement » pour l'application du règlement sur la gestion des installations sanitaires;
- « Contrôleur » pour l'application du règlement sur les chiens;
- « Inspecteur municipal » pour l'application du règlement sur les nuisances;
- « Officier désigné » pour l'application de tous autres règlements d'urbanisme ou municipaux existant ou à venir.

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les inspecteurs en urbanisme et en environnement à son emploi aux fins d'application des règlements d'urbanisme et municipaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

2020.04.74 RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs règlements municipaux et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de ces règlements le coordonnateur du service de

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement à l'emploi de la Municipalité sont désignés comme responsables de leurs applications;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut préciser certaines désignations dans ses règlements :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut désigner, pour l'application desdits règlements, le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement et les inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement à son emploi de la manière suivante :

- « Inspecteur en bâtiment » aux fins de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- « Officier responsable » pour l'application du règlement sur le colportage;
- « Inspecteur en environnement et en urbanisme » pour l'application du règlement sur l'usage de l'eau potable;
- « Inspecteur en bâtiment et en environnement » pour l'application du règlement concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides, d'herbicides et de fertilisants;
- « Préposé à l'application du règlement » et « inspecteur en urbanisme et en bâtiments » pour l'application du règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza;
- « Inspecteur en urbanisme et en environnement » pour l'application du règlement sur la gestion des installations sanitaires;
- « Contrôleur » pour l'application du règlement sur les chiens;
- « Inspecteur municipal » pour l'application du règlement sur les nuisances;
- « Officier désigné » pour l'application de tous autres règlements d'urbanisme ou municipaux existant ou à venir.

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement à son emploi aux fins d'application des règlements d'urbanisme et municipaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

2020.04.76

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME MARLÈNE ESNER-GENDRON COMME INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT POUR UN STAGE ESTIVAL 2020

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Conseil régional de l'environnement des Laurentides des dernières années démontraient la nécessité de faire respecter les règlements en lien avec la protection de l'environnement du territoire de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux et d'urbanisme de la Municipalité de La Macaza visent, entre autre, à protéger les plans d'eau sur son territoire;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire appliquer ses règlements municipaux et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer du respect de ses règlements en lien avec les nuisances sonores et autres;

CONSIDÉRANT la grandeur de son territoire et les nombreux règlements d'urbanisme et municipaux à faire respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ressources humaines ont retenu la candidature de madame Marlène Esner-Gendron;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Marlène Esner-Gendron comme inspectrice en urbanisme et en environnement pour un stage à l'été 2020. La date de début et la durée du stage dépendront de la situation en lien avec la pandémie du coronavirus.

ADOPTÉE

2020.04.76

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME MARLÈNE ESNER-GENDRON COMME INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT POUR UN STAGE ESTIVAL 2020

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Conseil régional de l'environnement des Laurentides des dernières années démontraient la nécessité de faire respecter les règlements en lien avec la protection de l'environnement du territoire de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux et d'urbanisme de la Municipalité de La Macaza visent, entre autres, à protéger les plans d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire appliquer ses règlements municipaux et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer du respect de ses règlements en lien avec les nuisances sonores et autres;

CONSIDÉRANT la grandeur de son territoire et les nombreux règlements d'urbanisme et municipaux à faire respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ressources humaines ont retenu la candidature de madame Marlène Esner-Gendron;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Marlène Esner-Gendron comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement pour un stage à l'été 2020. La date de début et la durée du stage dépendront de la situation en lien avec la pandémie du coronavirus.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2021.02.39 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE CONTRACTUELLE TEMPORAIRE DE MADAME ANDRÉANNE MCCARTHY COMME INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QUE les périodes saisonnières pour les inspecteurs en urbanisme et en environnement ne commencent qu'à la fin mars;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un manque d'inspecteurs en urbanisme et en environnement depuis le début du mois de février dû à des congés de maladie;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy a été à l'emploi de la Municipalité, par le passé, comme inspectrice en urbanisme et en environnement durant trois ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy est très expérimentée avec les outils informatiques et connaît bien le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER de façon contractuelle madame Andréanne McCarthy comme inspectrice en urbanisme et en environnement de manière temporaire.

ADOPTÉE

2021.02.39 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE CONTRACTUELLE TEMPORAIRE DE MADAME ANDRÉANNE MCCARTHY COMME INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QUE les périodes saisonnières pour les inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement ne commencent qu'à la fin mars;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un manque d'inspecteurs en urbanisme, en bâtiments et en environnement depuis le début du mois de février dû à des congés de maladie;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy a été à l'emploi de la Municipalité, par le passé, comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement durant trois ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy est très expérimentée avec les outils informatiques et connaît bien le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER de façon contractuelle madame Andréanne McCarthy comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement de manière temporaire.

ADOPTÉE

2021.05.104 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE MADAME JOELLE MONTPETIT COMME INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit un volume très élevé de demandes, et ce, depuis février 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy, inspectrice en urbanisme et en environnement embauchée contractuellement en février 2021 peut offrir seulement 16 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour un 2^e inspecteur en urbanisme et en environnement saisonnier mais que les candidatures reçues ne correspondaient pas aux besoins du poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Joelle Montpetit a un BAC en urbanisme et a déjà travaillé auprès de quatre municipalités de la région des Laurentides comme inspectrice en urbanisme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER contractuellement madame Joelle Montpetit comme inspectrice en urbanisme et environnement.

ADOPTÉE

2021.05.104 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE MADAME JOELLE MONTPETIT COMME INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit un volume très élevé de demandes, et ce, depuis février 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne McCarthy, inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement embauchée contractuellement en février 2021 peut offrir seulement 16 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour un 2^e inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier mais que les candidatures reçues ne correspondaient pas aux besoins du poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Joelle Montpetit a un BAC en urbanisme et a déjà travaillé auprès de quatre municipalités de la région des Laurentides comme inspectrice en urbanisme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER contractuellement madame Joelle Montpetit comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et environnement.

ADOPTÉE

2021.07.169 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME KATHERINE POULIN COMME COORDONNATRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Timothé Breton a été promu au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, laissant le poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Katherine Poulin détient les compétences et l'expérience nécessaires à l'accomplissement des tâches relatives au poste;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Katherine Poulin pour combler le poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Katherine Poulin au poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement.

2021.07.169

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME KATHERINE POULIN COMME COORDONNATRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ET INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Timothé Breton a été promu au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, laissant le poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Katherine Poulin détient les compétences et l'expérience nécessaires à l'accomplissement des tâches relatives au poste;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Katherine Poulin pour combler le poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Katherine Poulin au poste de coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement et inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement.

ADOPTÉE

2022.01.31

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME ANDRÉANNE FIOLA COMME INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Andréanne Fiola pour combler le poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement;

Il est proposé par conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Andréanne Fiola comme inspectrice en urbanisme et environnement en date du 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

2022.01.31

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME ANDRÉANNE FIOLA COMME INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et environnement;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Andréanne Fiola pour combler le poste d'inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement;

Il est proposé par conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Andréanne Fiola comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et environnement en date du 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

2022.02.59 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIERRE BERBERI COMME INSPECTRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Marie-Pierre Berberi pour combler le poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement saisonnier;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Marie-Pierre Berberi comme inspectrice en urbanisme et environnement en date du 28 février 2022.

ADOPTÉE

2022.02.59 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIERRE BERBERI COMME INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et environnement saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher madame Marie-Pierre Berberi pour combler le poste d'inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement saisonnier;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Marie-Pierre Berberi comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et environnement en date du 28 février 2022.

ADOPTÉE

2022.04.114 **RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE GESTIM INC. POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT ET NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QU'un poste de d'inspecteur en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a pas reçu de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE Gestim inc. offre des services pour émettre des permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, relevant des services d'urbanisme municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous doivent être nommées par le conseil comme inspecteur.trice en urbanisme comme ressources externes afin d'émettre des permis et certificats :

Monsieur Alexandre Thibault

Monsieur Alexandre Souillat

Madame Diane Mani

Monsieur Anthony Nolet Carraro;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 65\$

ET

NOMMER les personnes énumérées ci-dessus comme inspecteur.trice en urbanisme en tant que ressources externes.

ADOPTÉE

2022.04.114 **RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION DE GESTIM INC. POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT ET NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'un poste de d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a pas reçu de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE Gestim inc. offre des services pour émettre des permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, relevant des services d'urbanisme municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous doivent être nommées par le conseil comme inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement comme ressources externes afin d'émettre des permis et certificats :

Monsieur Alexandre Thibault

Monsieur Alexandre Souillat

Madame Diane Mani

Monsieur Anthony Nolet Carraro;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 65\$

ET

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

NOMMER les personnes énumérées ci-dessus comme inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement en tant que ressources externes.

ADOPTÉE

2022.05.140 **RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR SIMON-OLIVIER DANG DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME COMME RESSOURCE EXTERNE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de La Macaza par la résolution 2022.04.114;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. doit être nommé par le conseil comme inspecteur en urbanisme en tant que ressource externe et ce afin d'émettre des permis et certificats :

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. comme inspecteur en urbanisme en tant que ressource externe.

ADOPTÉE

2022.05.140 **RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR SIMON-OLIVIER DANG DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT COMME RESSOURCE EXTERNE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité de La Macaza par la résolution 2022.04.114;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. doit être nommé par le conseil comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en tant que ressource externe et ce afin d'émettre des permis et certificats :

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Simon-Olivier Dang de Gestim Inc. comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en tant que ressource externe.

ADOPTÉE

2022.08.195 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO POULIN CONSULTANT EN GÉNIE CIVIL À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL SOUS CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE dû à la pandémie et aux différentes problématiques du service d'urbanisme et d'environnement, la réalisation de plusieurs inspections après la délivrance de permis a dû être retardée;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

D'EMBAUCHER monsieur Mario Poulin comme inspecteur municipal sous contrat en tant que ressource externe pour l'inspection des travaux réalisés dans le cadre des permis émis par le service d'urbanisme de la Municipalité au tarif horaire de 65\$ de l'heure. Le tout rétroactivement au 25 juillet 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Vicki Emard, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Services professionnels urbanisme portant le numéro de folio.

ADOPTÉE

2022.08.195 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO POULIN CONSULTANT EN GÉNIE CIVIL À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT SOUS CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE dû à la pandémie et aux différentes problématiques du service d'urbanisme et d'environnement, la réalisation de plusieurs inspections après la délivrance de permis a dû être retardée;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Mario Poulin comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et ne environnement sous contrat en tant que ressource externe pour l'inspection des travaux réalisés dans le cadre des permis émis par le service d'urbanisme de la Municipalité au tarif horaire de 65\$ de l'heure. Le tout rétroactivement au 25 juillet 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Vicki Emard, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Services professionnels urbanisme portant le numéro de folio.

ADOPTÉE

2022.10.254 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE M. RICHARD LANTHIER COMME INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affiche d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher M. Richard Lanthier pour combler le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Richard Lanthier comme inspecteur en urbanisme et environnement en date du 19 octobre 2022.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2022.10.254 **RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE M. RICHARD LANTHIER COMME INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affiche d'une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur en urbanisme, bâtiments et en environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher M. Richard Lanthier pour combler le poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Richard Lanthier comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en date du 19 octobre 2022.

ADOPTÉE

2023.05.66 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. JEAN SÉGUIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme à raison de deux jours semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Séguin à une très grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Jean Séguin pour offrir un support au service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 50\$
ET

NOMMER M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme en date du 2 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2023.05.66

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. JEAN SÉGUIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à raison de deux jours semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Séguin à une très grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Jean Séguin pour offrir un support au service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 50\$
ET

NOMMER M. Jean Séguin comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en date du 2 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.67

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARYSE TRUDEL POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Trudel détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Maryse Trudel pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$;

ET

NOMMER Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme en date du 5 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.67

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARYSE TRUDEL POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Trudel détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Maryse Trudel pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$;

ET

NOMMER Mme Maryse Trudel comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement en date du 5 mai 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.68

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARIE-LAURENCE VINET POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidatures;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Laurence Vinet détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$.

ET

NOMMER Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme en date du 28 avril 2023.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.68

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME MARIE-LAURENCE VINET POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE D'INSPECTRICE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre en général et particulièrement pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement à raison d'une journée semaine et ce afin d'effectuer l'analyse et la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Laurence Vinet détient une grande expérience dans le domaine de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Marie-Laurence Vinet pour offrir un support au Service d'urbanisme, en bâtiments et en environnement de la Municipalité de La Macaza, au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 50\$.

ET

NOMMER Mme Marie-Laurence Vinet comme inspectrice en urbanisme, en bâtiments et en environnement en date du 28 avril 2023.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.76

NOMINATION DE MONSIEUR SAMUEL CARTIER, SIMON-OLIVIER DANG ET ALEXANDRE THIBAUT DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEURS EN URBANISME COMME RESSOURCE EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'un poste de d'inspecteur en urbanisme et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

CONSIDÉRANT QUE Gestim inc. offre des services pour émettre des permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, relevant des services d'urbanisme municipaux et ce, à raison de 8 heures à 15 heures par semaine pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous doivent être nommées par le conseil comme inspecteur en urbanisme comme ressources externes afin d'émettre des permis et certificats :

Monsieur Samuel Cartier

Monsieur Simon Olivier Dang

Monsieur Alexandre Thibeault

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 67\$

ET

NOMMER les personnes énumérées ci-dessus comme inspecteur en urbanisme en tant que ressources externes.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.05.76

NOMINATION DE MONSIEUR SAMUEL CARTIER, SIMON-OLIVIER DANG ET ALEXANDRE THIBAUT DE GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEURS EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT COMME RESSOURCE EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité reçoit actuellement un volume très élevé de demandes;

CONSIDÉRANT QU'un poste de d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché et que la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre en général et en particulier pour les postes d'urbanisme dans les municipalités au Québec risque de perdurer;

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSIDÉRANT QUE Gestim inc. offre des services pour émettre des permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, relevant des services d'urbanisme municipaux et ce, à raison de 8 heures à 15 heures par semaine pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ci-dessous doivent être nommées par le conseil comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement comme ressources externes afin d'émettre des permis et certificats :

Monsieur Samuel Cartier
Monsieur Simon Olivier Dang
Monsieur Alexandre Thibeault

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de Gestim Inc. pour offrir un support au service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 67\$

ET

NOMMER les personnes énumérées ci-dessus comme inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en tant que ressources externes.

Je, soussignée, Karine Paquette, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 02 61000 415.

ADOPTÉE

2023.08.157 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. MARIO POULIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE DE CONSULTANT ET D'INSPECTEUR EN URBANISME EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité a un volume très élevé d'inspection à réaliser, suite à l'émission de permis,

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme et en environnement est affiché;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Mario Poulin pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 65\$.

ET

NOMMER M. Mario Poulin comme consultant et inspecteur en urbanisme en date du 27 août 2023.

ADOPTÉE

2023.08.157 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE M. MARIO POULIN POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE D'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT À TITRE DE**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

CONSULTANT ET D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité a un volume très élevé d'inspection à réaliser, suite à l'émission de permis,

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser des inspections suite à l'émission de permis, il faut détenir certaines compétences spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'inspecteur.trice en urbanisme, en bâtiments et en environnement est affiché;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Poulin détient ces compétences;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Mario Poulin pour offrir un support au Service d'urbanisme et en environnement de la Municipalité de La Macaza, à un taux horaire de 65\$.

ET

NOMMER M. Mario Poulin comme consultant et inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement en date du 27 août 2023.

ADOPTÉE

2023.10.178

8. EMBAUCHE DE M. LANTHIER AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué en respect de l'article 9. 10 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M. Lanthier a déjà travaillé pour la municipalité du 19 octobre 2022 au 1 juin 2023 en raison de 1 014.50 heures;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est de 420 heures dans la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Richard Lanthier a été retenue;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

N'ayant pas l'unanimité, de reconnaître que la période de probation est déjà complétée, les conseillers procèdent aux votes :

POUR : 3

CONTRE : 3

Le maire a utilisé son droit de veto en faveur ;

DE RECONNAITRE que la période de probation est déjà complétée

Et

D'EMBAUCHER M, Richard Lanthier au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à compter du 10 octobre 2023

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS

2023.10.178 **8. EMBAUCHE DE M. LANTHIER AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME, EN ENVIRONNEMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué en respect de l'article 9. 10 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M. Lanthier a déjà travaillé pour la municipalité du 19 octobre 2022 au 1 juin 2023 en raison de 1 014.50 heures;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est de 420 heures dans la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Richard Lanthier a été retenue;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

N'ayant pas l'unanimité, de reconnaître que la période de probation est déjà complétée, les conseillers procèdent aux votes :

POUR : 3

CONTRE : 3

Le maire a utilisé son droit de véto en faveur ;

DE RECONNAITRE que la période de probation est déjà complétée

Et

D'EMBAUCHER M, Richard Lanthier au poste d'inspecteur en urbanisme, en bâtiments et en environnement à compter du 10 octobre 2023

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

MARC ST – PIERRE